Comment un projet devient-il une loi?

Les 6 étapes du processus législatif

étape 1
Présentation

APRÈS AVOIR RÉDIGÉ SON PROJET DE LOI, LA DÉPUTÉE OU LE DÉPUTÉ QUI EN EST L'AUTEUR LE PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE QUI DOIT ENSUITE DÉCIDER SI ELLE SOUHAITE S'EN SAISIR POUR L'ÉTUDIER.

ASSEMBLÉE NATIONALE
SALLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

étape 2
Adoption du principe

LES DÉPUTÉS DÉBATTENT DE LA PERTINENCE ET DE LA VALEUR DU PROJET DE LOI, DE MÊME QUE D'AUTRES MOYENS D'ATTEINDRE LES RÉSULTATS VISÉS PAR LE PROJET DE LOI.

étape 3
Étude détaillée

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE ADOPTE CHACUNE DES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI, ARTICLE PAR ARTICLE. C'EST PRINCIPALEMENT À CETTE ÉTAPE QUE LES DÉPUTÉS PEUVENT APPORTER DES MODIFICATIONS AU TEXTE EN PROPOSANT DES AMENDEMENTS.

étape 4
Rapport de la commission

LE DÉBAT SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMET AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE D'INTERVENIR SUR LE TEXTE DU PROJET DE LOI TEL QU'IL A ÉTÉ ADOPTÉ EN COMMISSION PARLEMENTAIRE. SOUS CERTAINES CONDITIONS, IL EST ALORS ENCORE POSSIBLE DE PRÉSENTER DES AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI.

étape 5
Adoption

AU COURS DU DÉBAT SUR L'ADOPTION, LES DÉPUTÉS ONT UNE DERNIÈRE CHANCE DE FAIRE VALOIR LEUR OPINION ET DE CONVAINCRE LEURS COLLÈGUES DE VOTER EN FAVEUR OU CONTRE LE PROJET DE LOI LORS DU VOTE FINAL.

étape 6
Sanction

LOI SANCTIONNÉE

LORS D'UNE CÉRÉMONIE, LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE OU LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR APPOSE SA SIGNATURE SUR LES COPIES OFFICIELLES FRANÇAISE ET ANGLAISE DU PROJET DE LOI. ON DIT ALORS QUE LE PROJET DE LOI EST SANCTIONNÉ. C'EST À PARTIR DE CE MOMENT QUE LA LOI PEUT ENTRER EN VIGUEUR ET PRODUIRE SES EFFETS JURIDIQUES.

étape facultative
Consultation

LORS DE CETTE ÉTAPE FACULTATIVE, LES PERSONNES OU ORGANISMES CONCERNÉS PEUVENT S'EXPRIMER EN COMMISSION PARLEMENTAIRE POUR FAIRE PART DE LEURS OPINIONS, DE LEURS BESOINS OU DE LEURS SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER AU PROJET DE LOI.

COMMISSION PARLEMENTAIRE
SALLE DE COMMISSION

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Pour en savoir plus :
PAR ICI LA DÉMOCRATIE.com